

Comité National CGT des Privés d'Emploi

Montreuil le 09/02/2011

Info n°2

Négociations Assurance Chômage

La deuxième réunion des négociations sur l'Assurance Chômage a commencé à 9h05 ce mercredi matin, à 9h48 demande de suspension de séance par le patronat, reprise des négociations à 11h 35, fin de la journée de négociation à 11h55.

1H03mn de « négociation » pour décider du sort des demandeurs d'emploi pour les deux prochaines années.

La réunion a commencé par une introduction de Patrick BERNASCONI, responsable de la délégation patronale.

Morceaux choisis du Patronat :

La situation économique de la France demeure fragile : La croissance du PIB devrait être modérée en 2010 comme en 2011, **1,6% puis 1,5%**. (Madame LAGARDE dans la presse d'aujourd'hui parle d'un PIB à 2%) ;

Le déficit public devrait atteindre, selon les prévisions officielles, 7.7% du PIB, loin des critères de Maastricht.

Le déficit de l'UNEDIC compte pour 8.5 milliards dans le déficit public et va continuer à s'aggraver jusqu'en 2012 pour atteindre 11 milliards fin 2011 et 11.3 milliards en 2012.

Sauf à prendre le risque de compromettre la pérennité de notre régime d'assurance chômage, notre responsabilité est de ne pas laisser se dégrader cette situation.

Dans ce contexte, il nous semble extrêmement difficile de prendre en charge de nouvelles dépenses, mais plus encore, une gestion rigoureuse et responsable devrait conduire à prendre des mesures d'économie.

Le scénario était prévisible

Après cette intervention passionnante, un rapide tour de table des organisations syndicales.

Dans l'ensemble, elles restent sur les propositions qu'elles avaient annoncé lors de la première réunion, à part CFDT et CFTC, qui ne parle plus de « droits rechargeables » à négocier, mais de « droits rechargeables » à expérimenter, cela fait une grande différence.

La CGT par la voix de Maurad RABHID, c'est insurgée de la façon dont se déroule ces négociations, et demande que soit abordé l'ensemble des propositions faites par la CGT.

Le Patronat demande alors une suspension de séance qui durera 1h 48mn.

Au retour de la suspension, le patronat nous fait part d'un texte pour la suite des négociations, il propose d'aborder les thèmes suivants pendant cette négociation :

- 1) Mettre un groupe de travail technique sur, CTP, CRP, AFF qui se tiendra le 4 mars à 14H.
- 2) Examiner les problèmes posés par les activités réduites.
- 3) Examiner la situation des titulaires d'une pension d'invalidité.
- 4) Aborder la modification des bornes d'âges applicables à la situation des seniors. En clair ils veulent :
 - A) Une baisse de 36 à 30 mois de la période de référence pour les 50 ans et plus.
 - B) Le passage de la condition d'âge de 50 à 52 ans pour bénéficier de 36 mois d'indemnisation.
 - C) Une modification de la condition d'âge de 61 à 62 ans pour pouvoir bénéficier du maintien des droits jusqu'à la liquidation de la retraite à taux plein.

Il propose également qu'entre cette convention et la suivante (dans 2 ans) soit mis en place 4 groupes de travail paritaires qui traiteraient :

- 1) Des droits rechargeables.
- 2) Des modulations de cotisations suivant le type de contrat.
- 3) La question de la dégressivité des allocations chômage.
- 4) Avenir même du régime d'assurance chômage.

Après une nouvelle interpellation de la CGT sur les méthodes de négociation, la séance s'est terminée à 11H5mn.

Fraternellement,

Jean François KIEFER
Secrétaire Général CNPE
Membre de la délégation CGT
Aux négociations sur l'assurance chômage.